



Déclaration du SNUipp-FSU 76 au conseil de formation du 29 janvier 2016

Madame la Directrice Académique,

Le SNUipp-FSU vient de publier les résultats d'une enquête réalisée sur les enseignants du 1er degré et le regard qu'ils portent sur leur métier.

Seuls 42% d'entre eux sont satisfaits de leur situation professionnelle et 88% estiment que leur profession s'est dégradée au cours des dernières années. Si la grande majorité d'entre eux sont fiers de leur métier et sont fortement engagés et soucieux de leurs élèves, les actuelles conditions de travail ne leur permettent pas de mettre en œuvre ce qui serait nécessaire à la réussite de tous.

En effet, les enseignants jugent que leur métier est à « bout de souffle » (83% d'insatisfaction sur les salaires, 80% sur le temps et la charge de travail, 88% sur les tâches administratives et **91% sur la formation, sujet qui nous intéresse ce jour ...**)

Cette année encore, le SNUipp-FSU tient à souligner la pauvreté de l'offre de formation continue. « *Une formation continue très faible, sans lien étroit avec les besoins concrets exprimés par les enseignants* », voilà le constat de la Cour des Comptes dans un rapport adressé au ministère de l'Éducation nationale : La formation continue des enseignants n'est pas à la hauteur des enjeux. Les enseignants bénéficient en moyenne de trois jours et demi par an de formation, contre huit en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. Elle relève par ailleurs « *un scepticisme, très majoritaire parmi les enseignants, sur l'aide que leur apportent ces formations dans leur travail quotidien* ». Force est de constater que les propositions de formation proposée cette année encore ne pallient pas ces insuffisances. (stage annulé faute de candidats, dates non communiquées lors de l'inscription et se déroulant hors-temps scolaire...)

Le SNUipp-FSU est satisfait de la création de postes de brigades dédiés à la formation mais sera vigilant à leur mise en œuvre.

Enfin, pour les formations sur M@gistère, le SNUipp-FSU rappelle que le «recours à ce dispositif ne revêt aucun caractère obligatoire» (courrier du Ministère de l'Éducation Nationale au CHSCT MEN du 16 juin 2015). Les collègues doivent donc avoir la possibilité de reporter ce temps de formation sur d'autres animations pédagogiques.

Cette année, les modalités de la formation initiale ont été modifiées et les PES sont en binôme dans les classes. Mais les conditions de travail des PES ne se sont pas améliorées pour autant. Les CHSCT (ministériel et départemental) ont interpellé l'Éducation Nationale sur la charge de travail et la souffrance engendrée. Le nombre de démissions de ces jeunes collègues et les difficultés de recrutement doivent questionner.

Pour le SNUipp-FSU, il faut un stage en responsabilité à 1/3 temps pour l'année de PES et des moyens suffisants pour leur formation.

A l'heure de la mise en place des nouveaux programmes, la transformation de l'école repose sur la formation initiale et continue. C'est la ligne adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif.